



Compte Rendu De la réunion de bureau Du 12 octobre 2023

Présents : Denis SOTTER, Jacques SAVEL, Jean-Marc GUEHO, Philippe HILLAIRET, Philippe PERON, Dominique LESENNE, Daniel JEANNEAU, Philippe KRAFT, Pascale DERUNES, Jean-Pierre COTTON

Visio : Annulée

Excusés : Daniel MURAIL

ORDRE du JOUR RÉUNION BUREAU:

- REPARATION STERGANN
- ASSURANCE

Notre réunion n'a pu avoir lieu en visioconférence, car la salle du 1^{er} étage était occupée par une autre association et la liaison réseau au rez-de-chaussée était mauvaise. Toutes nos excuses aux adhérents qui avaient prévu d'assister à cette réunion en visioconférence.

REPERATATION STERGANN:

Lors de notre réunion, nous nous sommes uniquement intéressés à notre problème d'assurance et de réparation du bateau.

Comme suite à l'incident survenu durant la sortie d'été, nous avons fait faire un devis chez ATLANTIC GREEMENT pour connaître le montant des réparations et un expert a été missionné par l'assurance. Cet expert s'est déplacé le 3 octobre pour constater les dommages sur STERGANN et examiner le devis. Après son intervention, il nous annonce une décote pour vétusté sur la fourniture des barres de flèche. Cette décote additionnée à la franchise nous coutera environ 800€ et le remboursement de l'assurance serait d'environ 2 000 €.

Toutefois, pour finaliser son intervention, l'expert demande de démâter le bateau pour un examen plus approfondi du mât.

Bien que l'expert ait donné son accord pour les travaux de remplacement des barres de flèche, l'assurance ne nous a pas fait de retour car en ce moment, il faut compter un délai d'au moins de trois semaines pour cela.

Nous avons décidé aussi de faire installer un pataras lorsque le mât sera déposé. L'opération de réparation est un peu compliquée à planifier, car dans une même journée, ATLANTIC GREEMENT doit faire venir une grue pour démâter, l'expert doit voir le mât à plat

pour terminer son rapport, ATLANTIC GREEMENT doit faire les réparations, installer le pataras et pour finir, le bateau doit être remâté.

D.LESENNE est toujours notre contact avec ATANTIC GREEMENT. Il suit les opérations de près pour nous informer du déroulement de la situation.

D'autre part les voiles ont été déposées chez TURQUOISE VOILES pour contrôle et réparation. La bande du code 0 est à changer et les quelques accrocs de la grand 'voile ont été réparés ainsi que certaines coutures. D.SOTTER doit récupérer les voiles ces prochains jours.

Pour le moment, nous n'envisageons pas de mettre un frein de bôme sur STERGANN, mais le projet n'est pas enterré.

ASSURANCES:

La mauvaise nouvelle qui découle de cette situation, c'est que notre assureur ALLIANZ nous a résiliés pour avoir eu 2 sinistres en 2 ans, en nous précisant que cette résiliation prenait effet le 17 octobre 2023.

Etant donné le délai réduit que nous avons pour retrouver une assurance, J.P.COTTON s'est attelé à la tâche. Une dizaine d'assureurs et de courtiers ont été contactés, mais le fait d'être une association et d'avoir eu deux sinistres en deux ans nous ferment bien des portes.

Toutefois, la MAIF accepte de nous assurer mais à un tarif prohibitif de plus de 6000€ par an. J.P.COTTON est toujours en pourparlers avec AXA, SMCAL et BPA.

Nous espérons trouver une solution viable rapidement.

**LA PROCHAINE RÉUNION DE BUREAU AURA LIEU
LE JEUDI 09/11/2023 à 19H30 à LA MAISON DE LA MER**

Et n'oubliez pas de visiter régulièrement notre site web

<https://ccan-voile-44.fr>

Ainsi que notre compte Facebook : ccannantes44